

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 39

**Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke**  
**dans le prolongement de l'autoroute 410**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 5 SEPTEMBRE 2006**

Québec, le 28 août 2006 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M<sup>me</sup> Lucie Bigué, présidente, et de M. Jacques Pelletier, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 par le ministère des Transports*. L'audience publique aura lieu à compter du 5 septembre 2006 à 19 heures et se tiendra à l'Hôtel Delta Sherbrooke, salle Sherbrooke B, au 2685, rue King Ouest, à Sherbrooke. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Le service de traduction simultanée en langue anglaise sera offert à la première séance publique du 5 septembre à 19 h. De plus, un interprète traduira, le cas échéant, les questions de l'anglais au français et les réponses afférentes lors de la séance du 6 septembre à 19 h.

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 2 octobre 2007 à 19 h, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 5 janvier 2007 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre le rapport public.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Éva-Senécal, 450, rue Marquette, Sherbrooke ;
- Bureau de l'arrondissement de Lennoxville, Ville de Sherbrooke, 150, rue Queen, Sherbrooke ;
- Bibliothèque Lennoxville Library, 101, rue Queen, Sherbrooke.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

#### **LE PROJET**

Le ministère des Transports (MTQ) désire aménager, dans le prolongement de l'axe de l'autoroute 410, une voie de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke afin notamment d'améliorer la mobilité est-ouest et de réduire les effets de la circulation dite de transit, surtout au regard des véhicules lourds, dans les zones urbaines de Sherbrooke et de l'arrondissement de Lennoxville. Le tracé proposé, d'une longueur de quelque treize kilomètres, se situerait principalement sur le territoire de la Ville de Sherbrooke qui regroupe maintenant les anciennes municipalités de Rock Forest, de Lennoxville et d'Ascot. Il traverserait également les limites du Canton de Hatley, dans la MRC de Memphrémagog, de Waterville, dans la MRC de Coaticook, et de Cookshire-Eaton, dans la MRC du Haut-Saint-François. La nouvelle voie de circulation débiterait à l'intersection de l'autoroute 410 et du boulevard de l'Université, contournerait le mont Bel-Horizon par le nord et l'est, puis se poursuivrait jusqu'à la route 108, tout près du chemin Spring et de l'école secondaire Alexander Galt.

La construction de l'autoroute et des ouvrages connexes serait effectuée en deux grandes étapes. Au terme de la première, soit vers 2013, l'autoroute serait ouverte à la circulation sur toute la longueur du tracé retenu mais selon une configuration réduite par rapport à l'ensemble du projet. Les travaux seraient réalisés d'est en ouest et leur coût serait de l'ordre de 90 millions de dollars, en excluant les dépenses liées au déplacement de la route 108-143 et à la reconstruction du pont enjambant la rivière Massawippi. Quant à la seconde étape, entre autres pour doubler la chaussée à certains endroits, son échéancier ainsi que ses modalités et son coût de réalisation seront précisés ultérieurement par le promoteur.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Marie-Josée Méthot, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, poste 426. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [auto410\\_sherbrooke@bape.gouv.qc.ca](mailto:auto410_sherbrooke@bape.gouv.qc.ca).

#### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 par le ministère des Transports*.